## **6835/23 LIMITE**

## ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 28 mars 2023 Enregistré à la Présidence du Sénat le 28 mars 2023

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

RÈGLEMENT DU CONSEIL modifiant certains règlements du Conseil instituant des mesures restrictives, afin d'y insérer des dispositions relatives à une dérogation humanitaire

E 17655

## Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.